

Résumé d'un mémoire au Cabinet – Moderniser l'approche du Canada adoptée par le Canada pour faire face aux menaces posées par les activités hostiles parrainées par des états*

[Ce document contient un résumé du mémoire au Cabinet (« MC »), *Moderniser l'approche adoptée par le Canada pour faire face aux menaces posées par les activités hostiles parrainées par des états*. Les MC sont le moyen pour un ministre de proposer et d'expliquer au Cabinet, et d'obtenir son approbation, quant à une mesure proposée sur une question de politique substantive.]

En mai 2022, un MC intitulé « Moderniser l'approche adoptée par le Canada pour faire face aux menaces posées par les activités hostiles parrainées par des états » est présenté au Cabinet.

Le MC évalue s'il fallait prendre des mesures initiales pour moderniser l'approche du Canada en matière de lutte contre les activités hostiles menées par des acteurs étatiques (« AHAE ») en améliorant les approches politiques, en renforçant la coordination, en améliorant les outils législatifs et en élaborant de nouvelles capacités dans les ministères et les organismes pour contrer les menaces d'une manière tournée vers l'avenir, qui jette les bases d'une action future, qui s'adapte à un environnement de sécurité en constante évolution et qui respecte les principes, les valeurs et les priorités du Canada.

Le MC décrit les AHAE comme des actions menées par des États hostiles ou leurs mandataires qui sont trompeuses, coercitives, corruptrices, secrètes, menaçantes ou illégales, mais qui se situent en deçà du seuil d'un conflit armé, et qui compromettent les intérêts nationaux du Canada. Ces activités comprennent des efforts traditionnels et bien connus, tels que l'espionnage et l'ingérence étrangère, et d'autres menaces, comme la désinformation, le sabotage, l'utilisation de moyens licites et illicites pour acquérir la propriété intellectuelle, la coercition et les cyberactivités malveillantes, entre autres.

Le MC explique que la communauté de la sécurité et du renseignement du Canada considérerait les AHAE comme l'une des plus grandes menaces pour la sécurité nationale du Canada. Elle décrit les AHAE comme une menace à multiples facettes qui vise les intérêts stratégiques du Canada, l'intégrité et la sécurité des institutions canadiennes et des processus démocratiques, ainsi que la possibilité pour les citoyens d'exercer leurs droits et libertés garantis par la Charte. Le MC souligne que les menaces d'AHAE émanent d'États tels que la République populaire de Chine, la Fédération de Russie, le Royaume d'Arabie saoudite et la République islamique d'Iran. Bien que ces menaces n'aient pas été décrites comme nouvelles pour le Canada, le MC explique que la communauté de la sécurité et du renseignement du Canada a observé une augmentation à la fois du volume et de la complexité de ces menaces au cours des

dernières années. Selon le MC, le Canada possède des outils et des leviers pour lutter contre les AHAE, mais ces outils nécessitent une meilleure coordination et, dans certains cas, une modernisation pour faire face à un environnement de menaces de plus en plus dynamique et complexe, caractérisé par des auteurs de menaces enhardis et agressifs. Le MC indique également que, dans certains cas, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la capacité du Canada à répondre à cette menace.

Le MC mentionne que la population canadienne s'attend à ce que le gouvernement fédéral assure sa sécurité en faisant face aux menaces de manière considérable et proportionnelle, dans le respect des valeurs et des lois canadiennes. Il souligne l'importance de protéger les processus et les institutions démocratiques des AHAE, car ces institutions constituent le fondement du système démocratique du Canada et protègent des renseignements personnels et gouvernementaux de nature délicate qui pourraient être exploités par des auteurs de menaces étrangers.

La proposition vise à mettre en œuvre plusieurs éléments, notamment les suivants :

1. L'approbation des principes, des secteurs prioritaires et des piliers énoncés dans la stratégie de lutte contre les AHAE pour guider les mesures fédérales actuelles et futures relativement aux AHAE. La stratégie est ne vise aucun pays en particulier, indépendante du pays et s'articule autour des quatre principes clés suivants : (1) faire du Canada une cible plus difficile et plus résistante en adoptant une approche globale de la société; (2) rester adaptable et souple; (3) agir de manière ouverte et transparente dans le respect des lois, des valeurs, des droits et de la souveraineté du Canada; et (4) prendre des mesures concrètes pour décourager les AHAE;
2. La mise en œuvre par le ministère de la Sécurité publique d'une approche stratégique de communication à l'échelle du gouvernement, qui inclurait une mobilisation auprès des intervenants nationaux, y compris les membres de diasporas, qui sont vulnérables aux effets néfastes des AHAE.
3. L'examen des améliorations à apporter aux outils législatifs de lutte contre les AHAE afin de garantir la capacité du Canada à détecter et à contrer les menaces d'AHAE en menant des consultations sur des modifications potentielles de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), du Code criminel et de la Loi sur la protection de l'information, ainsi que sur la portée d'un registre des agents étrangers potentiel.
4. L'élaboration par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) de nouvelles capacités et la conduite de nouvelles activités par la GRC; une coordination élargie de la part de Sécurité publique des activités de lutte contre les AHAE du gouvernement du Canada aux fins de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les AHAE.